COLLEGE ADAM BILAUT
55 rue Claude Parent
58000 Nevers
03.86.71.88.80

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1) **Identification de la personne publique**

CCOLLEGE ADAM BILAUT
55 rue Claude Parent
58000 Nevers
03.86.71.88.80
gest.0580599l@ac-dijon.fr
Pouvoir adjudicateur : M. Messerli Bruno, Principal

2) **Procédure : devis**

3) **Objet du marché** : Organisation d'un séjour à GALWAY/CONNEMARA, Irlande / 7 jours
2 dates possibles : dans la 1ère quinzaine d'avril 2019 (retour obligatoire maxi le 12 avril) ou dans la 1ère quinzaine de mai 2019 : les dates précises seront données par l'organisme (7 jours)
ETABLIR un devis pour ces 2 dates (avril et mai 2019)
Effectifs prévisionnels : 48 élèves (-18 ans) + 4 accompagnateurs

4) Envoi des offres : Les offres doivent être envoyées au collège Adam Billaut par courrier ou par mail (gest.0580099l@ac-dijon.fr)

5) Les offres seront présentées en langue française et comprendront :

L'offre de prix et détail de la prestation : les prix seront indiqués par participants et sont fermes pour la durée du marché. Le nombre de participants indiqués est prévisionnel et sera confirmé 2 mois avant le départ.
Le contrat de voyage
Les documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et des références antérieures du soumissionnaire.
Le candidat est censé avoir pris connaissance des dispositions des documents du marché et les avoir acceptées.
La date limite de remise des offres est fixée au 29 août 2018.

6) Critères de choix des offres : Conformité programme/qualité de l'offre : 50%
Prix : 50 %

7) Modalités de paiement :
Tous les règlements se feront sur production de factures présentées en 2 exemplaires et accompagnées d'un RIB par virement administratif. Selon les règles de la comptabilité publique, possibilité de paiement d'acompte jusqu'à 70% maximum du voyage aux dates convenues entre les 2 parties. Paiement du solde au départ du voyage (service fait).

8) Autres dispositions :
Le collège Adam Billaut se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.